

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 mars 2010**

Décision n° **B-2010-1490**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Autorisation donnée à la société MCG de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé 110, rue du Companet et cadastré sous le numéro 80 de la section CH

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 22 mars 2010

Compte-rendu affiché le : 30 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à M. Crédoz), Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Blein, Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Imbert A (pouvoir à M. Assi), Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Barge, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 29 mars 2010

Décision n° B-2010-1490

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Autorisation donnée à la société MCG de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé 110, rue du Companet et cadastré sous le numéro 80 de la section CH**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, par acte du 20 août 2003, d'un terrain nu d'environ 14 509 mètres carrés situé 110, rue du Companet et cadastrée sous le numéro 80 de la section CH.

La propriété communautaire a fait l'objet d'une procédure de consultation d'aménageur sur la base d'un cahier des charges.

Par décision du comité de pilotage du 29 juin 2009, le projet de la société MCG a été retenu lauréat de cette consultation pour développer un programme mixte de locaux d'activités et de bureaux associés. Ce programme permettra de relocaliser la société Gabialex, actuellement située dans le Quartier de l'Industrie à Lyon 9° et de créer un bâtiment composé de quatre locaux destinés à accueillir des petites activités (PME, PMI ou artisans).

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la société MCG ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur le terrain nu communautaire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la société MCG ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur le terrain nu communautaire situé 110, rue Companet à Rillieux la Pape afin de développer un programme mixte de locaux d'activités et de bureaux associés.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 mars 2010.